



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 février 2025

Le cinq février deux mille vingt-cinq à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/11/2024.

Présents : M. PARENT Michel, Mme JOUTEUX Françoise, M. FERREIRA François, Mme FEAUCHÉ Catherine, M. ROUMEGOUS Jim, Mme PARENT Vanessa, M. CHARTIER Robert, M. SORLUT Jean-Paul, M. DA SILVA Jean-Yves, Mme BRECHET Christiane, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, M. NADEAU Jean-Luc, Mme CHEMIN Isabelle, M. GAUTIER David, Mme AVRIL Anne, Mme MORANDEAU Patricia, M. LOT Rémi Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée, M. CHARLES Loïc,

Absents avec pouvoir : Mme HUMBERT Micheline a donné pouvoir à M. PARENT Michel, M. BÉNITO-GARCIA Richard a donné pouvoir à Mme JOUTEUX Françoise, Mme LE DOEUFF Anne-Marie a donné pouvoir à M. FERREIRA François, M. MICHEAU Philippe a donné pouvoir à Mme PARENT Vanessa, M. BESCOND-ROUAT Pierre-Louis a donné pouvoir à M. CHARLES Loïc

Absents excusés : Mme BONNAUDET Martine, M. PAIN Cyril

Mme AVRIL Anne a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25

2025-1-1 - Autorisation spéciale conférée au Maire pour engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 du budget principal

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette), soit 1.025.959 €.

A la différence du vote du budget, qui s'effectue au chapitre, la liste des dépenses d'investissement ci-après est limitative et ne saurait donc valoir pour d'autres projets. Elle ne concerne que des opérations qui requièrent une intervention rapide. C'est l'exigence qui justifie ce principe de décision anticipée.

| Budget Principal montant autorisé : 1 025 959 € | Montant de la dépense autorisée (TTC) |
|---|--|
| Opération 1064 Equipements Services Techniques 2024 Changement moteur mini-pelle <i>A titre indicatif compte : 2188/845</i> | 25 000 € |
| Opération 1065 VOIRIE 2024 Convention/mission de conception et réalisation de travaux route du Viaduc <i>A titre indicatif compte : 2031/845</i> | 35 000 € |
| Opération 1066 Vie Quotidienne Révision des profils de la plage et du plan d'eau aménagé <i>A titre indicatif compte : 2031/020</i> | 18 000 € |
| Opération 1067 Bâtiments 2024 Bâche DECI aire de camping-car <i>A titre indicatif compte : 2152/020 : 20 000 €</i> | 76 500 € |
| Portail du CTM <i>A titre indicatif : 2188/510 : 10 000 €</i> | |
| Citadelle : remplacement ouvrant de désenfumage <i>A titre indicatif film compte 2188/312 : 25 000 €</i> | |
| Réalisation d'un film et panneau retraçant le bombardement de la citadelle <i>A titre indicatif film compte 2051/312 : 2 500 €</i> <i>A titre indicatif panneau compte 2188/312 : 2 500 €</i> | |
| Remplacement panneaux en polycarbonate/gymnase <i>A titre indicatif compte : 21318/321 : 10 000 €</i> | |
| Remplacement porte panique gymnase <i>A titre indicatif compte : 21318/321 : 6 500 €</i> | |
| Opération 1068 ECOLE 2024 Matériel assistance physique PMR école élémentaire <i>A titre indicatif compte : 21841/212</i> | 2 500 € |
| Chapitre 204 Confortement dunaire secteur de la pointe du doux <i>A titre indicatif compte : 2041512/020</i> | 4 000 € |

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 pour le budget principal dans la limite indiquée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, avec 22 voix POUR, 3 voix CONTRE (M. CHARLES Loïc, Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée, M. BESCOND-ROUAT Pierre-Louis), le conseil municipal :

- ACCEPTE d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 pour le budget principal dans la limite indiquée ci-dessus ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

AR Prefecture

017-211700935-20250212-2025_1_1-DE
Reçu le 17/02/2025

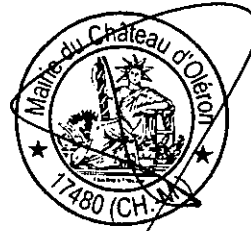
Fait le 12 février 2025

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Anne Avril



Le Maire,
Michel PARENT



Acte rendu exécutoire

Après télétransmission en S/Prefecture
Le

Et publication pendant 2 mois à compter
de ce jour aux lieux habituels d'affichage
ou notification

Le
12 FEV. 2025

Le Maire, Michel PARENT

